

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-023 Rév 00**

L'Organisme d'inspection :

FLUID CONTROL ALGERIE (FCA)

Zone d'activité N° 3, BP 506 HASSI MESSAOUD Wilaya de Ouargla Algérie

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de type A dans les domaines :

- **CONTROLE NON DESTRUCTIF**
- **CONTROLE DES APPAREILS de LEVAGE (APL)**
- **CONTROLE DES APPAREILS A PRESSION (APG/APV)**

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	<ul style="list-style-type: none">- Siege : Zone d'activité N°3, BP 506 HASSI MESSAOUD- Tel : 029 74 76 36- Fax : 029 74 76 37- Email : pdufau@fce.fr
------------------------	--

Date de prise d'effet : 30 Décembre 2019

Date de fin de validité : 29 Décembre 2022

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : I. PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes- Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1. CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND) des assemblages soudés des équipements et installations industrielles	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Electro-aimant -Luxmètre -Pyromètre -Indicateur d'induction -Témoin BERTHOLD	-ASME V -ASME VIII -NF A89-550 -procédure PR16-N711P2-DZ
	Contrôle par Ressuage (PT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Double mètre -Torche -Loupe -Luxmètre -Pyromètre	-ASME V -ASME VIII -EN571-1 -procédure PR17-N711P3-DZ

Domaine Général : II. Equipements sous pression				
2. Contrôle des Appareils à Pression APG/APV Gaz/Vapeur	- Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification	- Mesureur d'épaisseur - Endoscope	- Décret n° 90-245 - Décret n° 90-246 - API 570 - API 572 - ASME V - ASME VIII - procédure PR15-N711P1-DZ
Domaine Général : III. Electromécanique				
3. Contrôle des Appareils de Levage (APL)	- Contrôle Visuel (VT) - Contrôle non destructif	- Inspection périodique - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier - Inspection après modification	- Lunette - Théodolite - Pied à coulisse - Mètre ruban	- Décret n° 91-05 du 19.01.1991 - Art.52 à57 - ISO 4309 - EN 81 Parties 1- 2 - NF EN 12999 - NBN 159 - NBN B51-001 - procédure PR18N711P4-DZ